Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260701-DL2606022-DE

LOUDÉAC

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE – JEUDI 25 JUIN 2026

Convocation

Date : 19/06/2026
Affichée le :19/06/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 27
Pouvoirs : 2
Étaient absents excusés : 2
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2606022

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES,

LE BRETON Rodolphe, BOSCHER Evelyne, PRESSE Philippe, HENO Gaëlle, SCOUARNEC Jean-Michel, LE STRAT Odile, BLANCHARD Jean-Luc, GOUEROU Gaëlle, GLORY Jacques, MASSE Jacques, PASCO Régine, BERNARD Corinne, GLOTIN Eliane, ROBIN Michel, BOSSON Alain, LE CROM Claudine, GAUTIER Guy, MACE Isabelle, BIZET Carole, GAUVRY Jean-Marie, BOUGEARD Rozenn, LAUNAY Benoit, AKOSSI Laurence, MAXIMIN Léa, PERRET Paul, CLEMENT Lucas, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : Léa MAXIMIN.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie BOIVENT donne pouvoir à Régine PASCO,
Henri DUROS donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

TRAVAUX

Adhésion à la centrale d'achat constituée par le SDE 22 pour l'entretien et le renouvellement des feux de carrefour

Le Syndicat Département d'Energie se constitue en centrale d'achats de prestations de service ou de travaux en vue de faire assurer la maintenance, les petites réparations, le renouvellement et la mise aux normes des installations de signalisation lumineuse – feux de carrefour, panneaux de signalisation, panneaux à messages variables et toutes installations connexes – établies sur la voie publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'adhésion de la commune en 2022 à la centrale d'achat,

Vu l'intérêt de recourir à la mutualisation des prestations d'entretien et de renouvellement des feux de carrefour,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***APPROUVE les termes du règlement constitutif de la centrale d'achat.***
- ***CONFIE à la centrale d'achat la maintenance des feux tricolores situés au carrefour Boulevard des Priteaux / Rue des Blinfaux et Rue Paul Langevin.***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire au budget les sommes nécessaires jusqu'à la date de fin de l'accord-cadre souscrit par la centrale d'achat.***

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le : 01 JUIL. 2026
- Envoi en préfecture le :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 01 JUIL. 2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355